

CBC Radio-Canada

DESTINATAIRE : Conseil d'administration
EXPÉDITEUR : Tim Casgrain
OBJET : Résumé de l'évaluation du Conseil
DATE : 1^{er} avril 2011

Je voudrais tous vous remercier d'avoir pris le temps de remplir le questionnaire d'autoévaluation des administrateurs et de me rencontrer en personne pour me faire part de vos commentaires. J'ai hâte de discuter du rendement du Conseil et des domaines à améliorer à notre réunion du mois de mai, qui aura lieu à Vancouver. Je voudrais également remercier Tranquillo pour tout le travail qu'il a accompli afin de concevoir le questionnaire, puis de recueillir et de mettre en corrélation vos réponses et vos commentaires. Vous trouverez ci-joint le sondage ainsi que les résultats où sont indiqués la moyenne et l'écart type. Dans l'ensemble, le Conseil a obtenu un score de 7,8.

Dans la présente note ainsi qu'à la prochaine réunion du Conseil, je vais m'employer à mettre en lumière les domaines à améliorer ainsi que les points qui ont donné lieu à des différences notables dans l'évaluation des membres du Conseil.

DOMAINES À AMÉLIORER :

1. Les administrateurs demandent systématiquement à avoir une meilleure compréhension de l'industrie et de l'environnement concurrentiel dans lequel CBC/Radio-Canada exerce ses activités. Devant la vitesse à laquelle évolue le paysage médiatique, rester au courant des transformations dans notre environnement demeure un défi de tous les instants. En collaboration avec l'Équipe de la haute direction, nous mettrons tout en œuvre pour structurer nos périodes de formation afin de mieux répondre à cet enjeu.
2. Les questions touchant le plan de relève des membres de la direction et le développement à mettre en œuvre sont examinées chaque année par le Comité des ressources humaines. Par ailleurs, le remplacement du président-directeur général et des administrateurs relève du Cabinet du premier ministre. Nous demanderons au

Comité des ressources humaines de nous présenter un examen complet du plan de relève de la direction à une réunion du Conseil, lorsque le moment sera opportun.

3. Il existe déjà une grille faisant état de l'expérience et des qualifications des administrateurs, et tous les efforts sont mis en œuvre pour informer le ministère du Patrimoine canadien de la meilleure combinaison de compétences à atteindre en fonction des administrateurs en exercice et des prochains postes à combler.

VARIATION NOTABLE ENTRE LES ÉVALUATIONS DES MEMBRES :

1. Les administrateurs souhaiteraient participer aux activités locales de CBC/Radio-Canada, car ils pensent qu'ils pourraient jouer un rôle constructif au sein de leur communauté à titre de représentants du Conseil. La direction abordera cette question à la réunion du mois de mai.
2. On s'interroge sur le rôle du président du Conseil vis-à-vis du Parlement, des parties intéressées et du public. Cette question est actuellement à l'étude, surtout avec le lancement du Plan stratégique 2015 et les célébrations du 75^e anniversaire.
3. Il est essentiel de créer un environnement propice aux discussions ouvertes et franches aux réunions du Conseil. Je propose que les administrateurs qui souhaitent aborder un point très controversé communiquent avec moi avant la réunion, de façon à ce que je puisse m'assurer de leur donner les moyens d'intervenir de manière adéquate.
4. L'examen du mandat défini par la Loi et des objectifs d'intérêt public de la Société est régi par les dispositions de la *Loi sur la radiodiffusion* de 1991 à laquelle nous sommes assujettis. À la réunion de mars, les administrateurs ont particulièrement insisté sur le caractère indépendant et objectif du radiodiffuseur public. La direction a parfaitement compris le message du Conseil et donnera ses commentaires à la réunion du mois de juin qui aura lieu à Ottawa.

Toutes les autres questions auxquelles je n'ai pas répondu dans la présente note seront traitées au besoin à la réunion de Vancouver.

Résumé de l'évaluation du Conseil 2010

LÉGENDE - Sections A à D

Moyenne inférieure à 3.80

Moyenne supérieure à 4.24

Écart type supérieur à 0.6

Score individuel inférieur à la moyenne de 1.0

Score individuel supérieur à la moyenne de 1.0

LÉGENDE - Section E (chaque directeur)

Moyenne inférieure à 4.00

Moyenne supérieure à 4.50

Écart type supérieur à 0.6

Score individuel inférieur à la moyenne de 1.0

Score individuel supérieur à la moyenne de 1.0

ÉCHELLE DES COTES

1=Totallement en désaccord / 2=En désaccord / 3 =Peut-être/pas certain / 4=D'accord / 5=Totallement d'accord

	A - FONCTIONNEMENT DU CONSEIL	MOYENNE	ÉCART TYPE
A-1	La fréquence et la durée des réunions du Conseil sont adéquates	4.0	0.0
A-2	Le lieu des réunions du Conseil est bien choisi (villes et établissements).	3.3	1.0
A-3	Les documents préparés pour les réunions du Conseil sont remis à temps, et ils sont satisfaisants sur le plan de la qualité et du détail.	4.0	0.6
A-4	Les débats et les discussions auxquelles se livrent les membres du Conseil se déroulent dans un cadre favorisant la franchise et l'ouverture ainsi que l'échange d'idées.	4.2	0.7
A-5	Le Conseil conclut ses discussions en prenant des mesures et des décisions appropriées.	4.0	0.4
A-6	Le Conseil et le président-directeur général ont une relation franche et constructive.	4.2	0.5
A-7	La direction est suffisamment réceptive aux questions soulevées par le Conseil, elle communique avec le Conseil de façon ouverte et franche, et elle le fait en temps opportun.	4.2	0.6
A-8	La fréquence et la durée des séances à huis clos (sans la direction ou sans le président-directeur général) sont adéquates, et ces séances se déroulent dans un cadre approprié pour discuter de questions sensibles.	3.9	0.7
A-9	Le programme d'orientation des nouveaux administrateurs et le programme de perfectionnement continu des administrateurs sont satisfaisants.	4.0	0.4
A-10	Le partage des pouvoirs et des responsabilités entre le Conseil, le président du Conseil, le président-directeur général et les comités du Conseil est clairement énoncé par écrit dans le mandat.	4.2	0.6
A-11	Le Conseil met en œuvre des plans pour résoudre les problèmes relevés dans le cadre du processus d'autoévaluation du Conseil.	3.7	0.5
A-12	Un processus efficace existe pour identifier et traiter des conflits d'intérêts possibles des administrateurs.	4.3	0.5
A-13	Le Conseil peut facilement s'adresser à la direction et, au besoin, obtenir un avis indépendant.	4.2	0.4

	B - EFFICACITÉ DU CONSEIL	MOYENNE	ÉCART TYPE
B-1a	déléguer au président-directeur général la gestion des affaires, des activités et de tout autre dossier touchant la Société, tout en le guidant et en exerçant une certaine surveillance;	4.1	0.4
B-1b	s'assurer que tous les grands facteurs influant sur les affaires et les dossiers de la Société sont pris en considération;	4.1	0.5
B-1c	examiner périodiquement les objectifs d'intérêt public de la Société et le mandat qui lui a été imposé par la Loi et, au besoin, formuler des recommandations au gouvernement;	3.6	0.9
B-1d	fixer l'orientation stratégique de la Société et approuver chaque année le plan d'entreprise et les plans de gestion, conformément à l'orientation stratégique fixée;	4.1	0.3
B-1e	surveiller et évaluer le rendement de la Société en fonction du plan stratégique, du plan d'entreprise et des plans de gestion;	4.0	0.4
B-1f	approuver toutes les politiques importantes qui régissent la Société, et s'assurer de leur respect;	4.1	0.4
B-1g	fixer les objectifs du président-directeur général et évaluer son rendement d'après ces objectifs;	4.1	0.6
B-1h	voir à ce qu'il existe des plans de relève et de perfectionnement pour les membres de la direction;	3.6	0.5
B-1i	réactualiser constamment le profil des administrateurs pour que le Conseil maintienne le niveau de connaissances, de compétences et d'expérience souhaité, et transmettre au gouvernement les besoins à cet égard ainsi que le nom des candidats proposés pour les nominations à venir;	3.3	0.6
B-1j	s'assurer de l'efficacité des documents, des processus et des pratiques de la Société en matière de gouvernance;	4.1	0.3
B-1k	s'assurer que les risques que prend la Société sont bien gérés;	4.2	0.4
B-1l	approuver les budgets et le plan financier de la Société, surveiller sa situation financière et produire des rapports en conséquence;	4.2	0.4
B-1m	veiller à l'intégrité des systèmes de gestion et de contrôle interne de la Société;	3.9	0.3
B-1n	veiller à ce que la Société communique de manière efficace avec le Parlement, les parties intéressées et le public.	3.9	0.8
B-2	Le processus de planification stratégique actuel donne de bons résultats et permet aux administrateurs d'exprimer leurs points de vue et d'approuver les plans établis.	4.3	0.4
B-3	Sur une échelle de 1 à 10, veuillez évaluer en fonction de vos propres critères le rendement global offert par le Conseil au cours de l'année qui vient de s'écouler.	7.8	0.7

	C - COMITÉS DU CONSEIL D - PRÉSIDENT DU CONSEIL	MOYENNE	ÉCART TYPE
	C - COMITÉS DU CONSEIL		
C-1	De par leur nombre et leur nature, les divers comités aident bien le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités.	4.3	0.5
C-2a	Le mandat et la composition du Comité de vérification sont adéquats.	4.2	0.4
C-2b	Le Comité de vérification s'acquitte de son mandat avec efficacité.	4.3	0.5
C-2c	Le président du Comité de vérification présente des rapports satisfaisants au Conseil et communique bien avec lui.	4.4	0.5
C-3a	Le mandat et la composition du Comité des nominations et de la gouvernance sont adéquats.	4.1	0.5
C-3b	Le Comité des nominations et de la gouvernance s'acquitte de son mandat avec efficacité.	4.0	0.6
C-3c	Le président du Comité des nominations et de la gouvernance présente des rapports satisfaisants au Conseil et communique bien avec lui.	3.9	0.7
C-4a	Le mandat et la composition du Comité des ressources humaines et de la rémunération sont adéquats.	4.0	0.5
C-4b	Le Comité des ressources humaines et de la rémunération s'acquitte de son mandat avec efficacité.	4.0	0.5
C-4c	Le président du Comité des ressources humaines et de la rémunération présente des rapports satisfaisants au Conseil et communique bien avec lui.	4.0	0.7
C-5a	Le mandat et la composition du Comité de la planification stratégique sont adéquats.	4.3	0.5
C-5b	Le Comité de la planification stratégique s'acquitte de son mandat avec efficacité.	4.3	0.5
C-5c	Le président du Comité de la planification stratégique présente des rapports satisfaisants au Conseil et communique bien avec lui.	4.3	0.5
C-6a	Le mandat et la composition du Comité des projets immobiliers sont adéquats.	4.0	0.6
C-6b	Le Comité des projets immobiliers s'acquitte de son mandat avec efficacité.	4.0	0.6
C-6c	Le président du Comité des projets immobiliers présente des rapports satisfaisants au Conseil et communique bien avec lui.	4.1	0.5
	D - PRÉSIDENT DU CONSEIL		
D-1	Le président du Conseil veille à ce que les membres du Conseil soient informés des principales préoccupations de la direction.	4.2	0.4
D-2	Le président du Conseil s'acquitte avec efficacité de son rôle de leader pour guider les membres du Conseil et le Conseil dans son ensemble.	4.2	0.4
D-3	Le président du Conseil dirige avec efficacité les activités et les affaires du Conseil.	4.1	0.4
D-4	Le président du Conseil s'assure que les réunions du Conseil et des comités se déroulent de manière efficace et centrée.	4.2	0.6
D-5	Le président du Conseil entretient des relations adéquates et efficaces avec le Parlement, les parties intéressées et le public.	3.9	0.8

	E - ADMINISTRATEURS	MOYENNE	ÉCART TYPE
E-1	J'ai une bonne compréhension du mandat, du plan stratégique et des principaux enjeux de CBC/Radio-Canada.	4.2	0.4
E-2	J'ai une bonne compréhension du secteur de la radiodiffusion et de la concurrence à laquelle CBC/Radio-Canada doit faire face.	3.8	0.6
E-3	Je connais les lois et les règlements administratifs qui régissent le rôle de CBC/Radio-Canada à titre de société d'État.	4.1	0.3
E-4	Je crois qu'avec mes connaissances, mes compétences et mon expertise, je peux apporter une contribution utile au Conseil.	4.1	0.6
E-5	Avec mes connaissances en finances, je suis en mesure de comprendre l'information financière qui concerne la Société.	4.3	0.5
E-6	Je comprends bien ce qu'on attend de moi à titre d'administrateur.	4.4	0.5
E-7	Je comprends bien où s'arrête mon rôle d'administrateur, et où commence celui du président-directeur général.	4.4	0.5
E-8	Je respecte le caractère confidentiel des renseignements d'ordre opérationnel et stratégique qui touchent la Société, ainsi que de toutes les délibérations et décisions du Conseil.	4.4	0.7
E-9	J'appuie les décisions du Conseil, même si je ne suis pas d'accord.	4.6	0.5
E-10	J'ai une bonne compréhension du code de conduite et des lignes directrices sur les conflits d'intérêts à l'intention des administrateurs, et je fais mon possible pour m'y conformer.	4.7	0.5
E-11	Les autres membres du Conseil m'encouragent à exprimer mon point de vue/opinion aux réunions du Conseil.	4.6	0.5
E-12	J'encourage les autres membres du Conseil à exprimer leur point de vue/opinion aux réunions du Conseil.	4.5	0.5
E-13	J'ai une bonne connaissance des responsabilités de l'équipe de direction de CBC/Radio-Canada, et j'ai la possibilité de consulter le président du Conseil, le président-directeur général ou les autres membres de l'équipe de la haute direction, au besoin.	4.2	0.4
E-14	Je suis assidu aux réunions.	4.2	0.6
E-15	Je consacre assez de temps et d'énergie pour m'acquitter de mes responsabilités à titre d'administrateur de CBC/Radio-Canada.	4.3	0.6
E-16	Je me tiens informé des enjeux qui concernent la mission de CBC/Radio-Canada et j'apporte des éléments d'information au Conseil à ce sujet	4.4	0.5
E-17	Je fais la promotion de CBC/Radio-Canada au sein de la communauté et auprès des parties intéressées dès que j'en ai l'occasion.	4.0	0.9
E-18	Je donne mon opinion aux réunions lorsque je ne suis pas du même avis que la majorité.	4.3	0.6
E-19	Le lis les procès-verbaux, les rapports et les autres documents pertinents avant les réunions du Conseil.	4.5	0.5
E-20	Je pose des questions et je demande des compléments d'information, au besoin.	4.3	0.6
E-21	Je suis satisfait de mon rendement au sein des comités du Conseil dont je suis membre.	4.2	0.6
E-22	Je pose toutes les questions importantes qui concernent les dossiers du Conseil, que ce soit pendant les réunions ordinaires ou pendant les séances à huis clos.	4.2	0.6
E-23	J'apporte une contribution positive pour aider le Conseil à trouver un terrain d'entente lorsque les opinions divergent.	4.0	0.4
E-24	Mes valeurs et mon sens éthique cadrent avec ceux du Conseil et de la Société.	4.3	0.6
E-25	Je suis satisfait de mon rendement à titre de membre du Conseil d'administration de CBC/Radio-Canada.	4.2	0.6
E-26	Sur une échelle de 1 à 10, veuillez évaluer en fonction de vos propres critères le rendement global offert par le Conseil au cours de l'année qui vient de s'écouler.	7.4	1.1